Image not found or type unknown

# Echange permis conduire

Par **Edem**, le **27/03/2020** à **04:08**

Bonjour,

Étant de nationalité française, en 2011 j'ai passé mon permis de conduire à l'étranger, hors Union européenne. Ayant obtenu les catégories B et C. Ayant séjourné de nouveau en 2019 a l'etranger pendant 7 mois j'ai pu passer mon permis de conduire catégorie A et D pendant mon séjour , preuve à l'appui (attestation consulaire).

Je n'ai pas eu l'obtention du permis B et C la même année que celui du A et D. J'aimerais savoir si je rentre dans les conditions pour échanger tous les catégories du permis ou seulement les catégories A et D ?

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **27/03/2020** à **08:00**

Bonjour,

Dans quels pays avez vous obtenu ces permis ?

Par **Edem1**, le **27/03/2020** à **16:45**

Bonjour,

J'ai obtenu mes permis au togo (Afrique de l'Ouest).

Par **Tisuisse**, le **27/03/2020** à **18:08**

Ben voilà pourquoi ?

Les dernières catégories ayant été passées au cours de 2009, vous aviez 1 an pour demander l'échange de ces catégories sur un permis français, ce que vous avez fait mais, les 2 premières catégories ayant été passée il y a plus longtemps, vous aviez 1 ansà compter de

votre 1er retour en France pour faire cet échange. Ne l'ayant pas fait à temps, elles ne sont pas valables sur le territoire français donc vous devrez les repasser en France ; code ET conduite.

Par **Edem1**, le **27/03/2020** à **18:41**

Si on me change le permis catégorie D sachant que c’est plus élevé que celui de la catégorie B, on m’accordera automatiquement le permis B non ? puisqu'en France il est obligatoire d’avoir la catégorie B avant d’avoir la D.

Par **Tisuisse**, le **28/03/2020** à **06:01**

Je n'ai pas l'impression que vous ayez bien lu ma réponse précédente. Voyez un avocat spécialisé, il saura mieux vous expliquer que moi.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés